

Les manifestants anti-Macron vont-ils être poursuivis pour incitation au meurtre de Macron ?

écrit par Maxime | 22 septembre 2017

Florian Philippot a contribué à faire du Front national un parti respectable et le vote FN un vote comme un autre, même s'il faut reconnaître que ça a fini par dégénérer en guimauve notamment avec les banlieues patriotes de Jordan Bardella, celui qui préconisait que Christine Tasin et Jean-Yves le Gallou se mariassent ensemble. Et qui vient d'être nommé porte-parole du FN...

Il a su tenir compte du risque judiciaire considérable qu'ont illustré bien des affaires pendant le règne de Hollande, puis celui de Macron commençant, en faisant en sorte que Marine le Pen et les autres membres de ce parti ne soient pas condamnés judiciairement pour des délits d'opinion.

On peut lui reprocher cependant une surenchère dans ce domaine. Il aurait parfois pu éviter des commentaires désobligeants...

<https://www.closermag.fr/politique/il-faut-liberer-la-france-d-e-l-islam-florian-philippot-reagit-aux-propos-d-un-candidat-fn-aux-regionales-video-577113>

Il ne faut plus grand-chose pour susciter des poursuites, semble-t-il.

Dans un mois se déroulera le procès des militants de Génération identitaire ayant occupé la mosquée de Poitiers.

Ils sont poursuivis notamment pour provocation à la haine religieuse et raciale pour avoir rappelé la date de 732 :

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Vienne/Actualite/Faits-divers-justice/n/Contenus/Articles/2017/09/21/L-occupation-de-la-mosquee-jugee-cinq-ans-apres-3233292>

Dans ce contexte-là, si Marine le Pen avait affirmé que l'islam est incompatible avec la République, elle aurait aussi eu droit à un procès selon toute vraisemblance... quoique si l'on respectait les critères du droit pénal, des poursuites ne devraient avoir lieu qu'en cas d'appel explicite à commettre des violences (cette loi étant inconstitutionnelle de mon point de vue, mais les institutions judiciaires faisant un blocage pour éviter sa censure et son abrogation).

Doit-on considérer que ceux qui ont manifesté aujourd'hui contre les ordonnances Macron appellent au meurtre de Macron ? La réponse est évidemment négative et il en va de même pour les critiques de l'islam.

Il paraît donc judicieux, dans ce contexte liberticide pour la liberté d'expression, au lieu de s'arrêter aux mots employés par les uns et les autres, d'examiner les programmes, les mesures concrètement proposées, qui, seuls, permettent de se faire une opinion dans le contexte actuel.